



Pour le compte du

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du Programme de Développement Rural de l'Hexagone 2007-2013 (PDRH)

Annexe au rapport final: Synthèse de la consultation publique

Novembre 2006

CENTRE NATIONAL POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Sommaire

1. Introduction	3
2. Les résultats de la consultation	3
3. L'analyse qualitative de réponses	7
Question 1 : Etes-vous d'accord avec l'état des lieux présenté dans le document de consultation ?	7
Question 2 : La stratégie retenue vous semble-t-elle susceptible de répondre aux enjeux environnementaux identifiés ?	8
Question 3 : Quelles actions vous semblent pertinentes ou améliorables pour prendre en compte la problématique environnementale ?	9
Question 4 : Quelles actions vous semblent pertinentes pour améliorer la qualité de l'environnement et la gestion de l'espace ?	9
Question 5 : Quelles actions vous semblent pertinentes pour diversifier l'économie rurale et améliorer la qualité de la vie ?	10
Question 6 : L'approche LEADER vous semble-t-elle susceptible d'avoir un impact positif sur la gestion des problèmes environnementaux ?	11
Question 7 : Pensez vous que ces priorités correspondent aux problèmes locaux d'environnement que vous rencontrez ?	12
Question n°8 : Selon vous, quels effets sur l'environnement peut avoir le projet de programme de développement rural pour l'hexagone (PDRH) ?	12
Question 9 : contribution libre	13
4. Texte de la consultation publique mise en ligne	14

1. Introduction

Cette annexe au rapport environnemental de l'évaluation ex-ante du Programme de Développement Rural Hexagonal (France) rend compte de la consultation publique sur la stratégie environnementale du PDRH, organisée par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche en application de la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation de certains plans et programmes sur l'environnement.

L'analyse des retours du point quantitatif montre tout d'abord une relativement forte participation pour une période de consultation peu favorable.

Les participants ne représentant pas la population française mais plutôt les citoyens, le plus souvent s'exprimant à titre personnel, suffisamment concernés et motivés par les enjeux environnementaux du PDRH, pour se mobiliser à une période peu opportune (mois d'août) et s'approprier des documents et un dispositif administratif, particulièrement complexes pour des non professionnels.

L'analyse qualitative des réponses aux questions confirme l'implication remarquable des participants de par la richesse et parfois la finesse dans l'analyse. Globalement, elle présente les préoccupations, les craintes et les attentes d'action des participants à la consultation. Le sentiment général qui s'exprime est un "oui mais..." : le PDRH répond assez bien aux enjeux environnementaux mais il faudrait plus de moyens, de détermination et de concertation.

En final, est présenté la page d'accueil de la consultation publique qui explicite le cadre et les modalités de mise en oeuvre de la consultation.

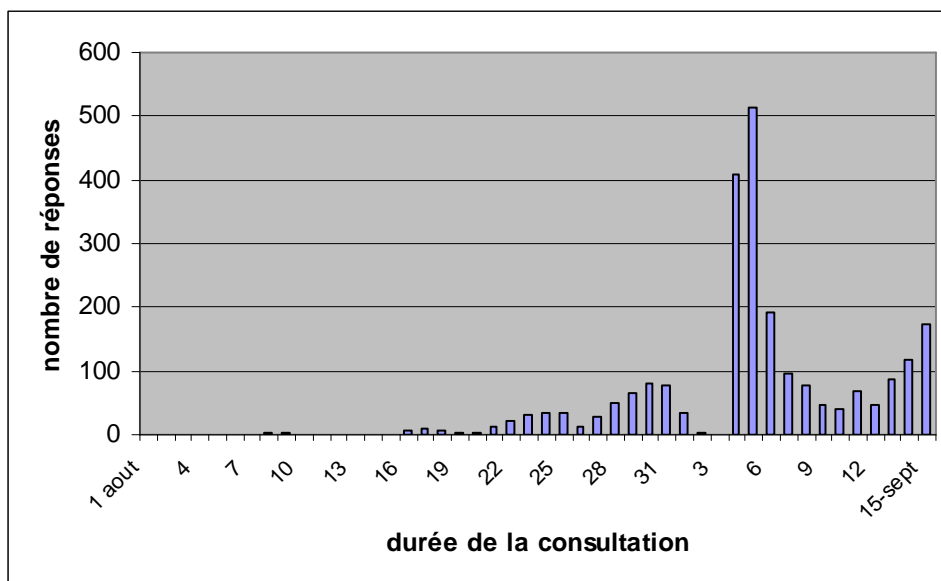
2. Les résultats de la consultation

La mise en ligne de la consultation publique a été faite sur un espace spécifique de consultation créé sur le site Internet du Ministère de l'Agriculture.

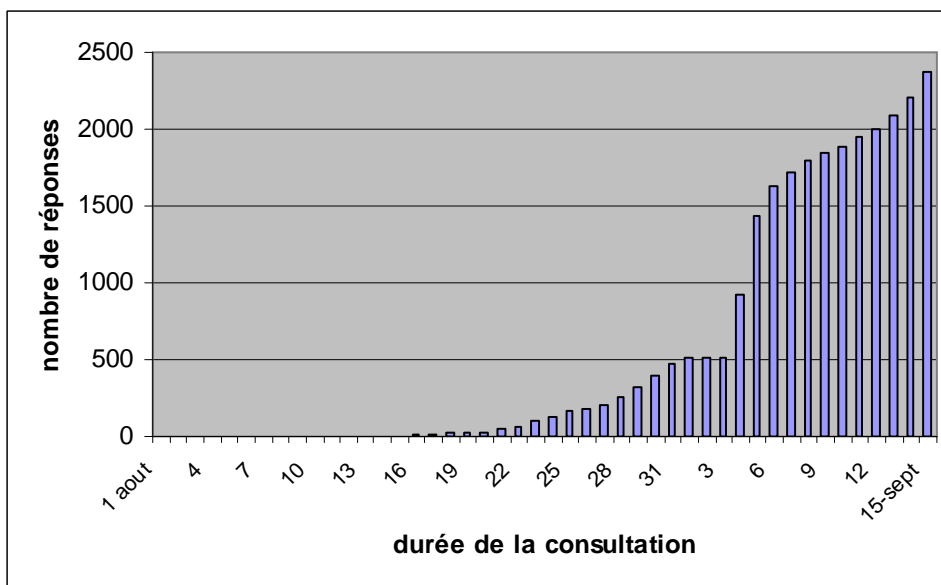
Elle a été rendue publique par voie de presse nationale le 1er août avec une date limite de réception des questionnaires et contributions au 31 août, date limite prolongée jusqu'au 15 septembre, également par voie de presse nationale.

Le site était facilement consultable via les moteurs de recherche. Par exemple, sur Google, la recherche sur "consultation PDRH" le donne en tête de liste.

Graphique 1. Nombre quotidien de réponses (électroniques et courrier papier)



Graphique 2. Nombre cumulé de réponses (électroniques et courrier papier)



Les réponses sont de plusieurs natures.

Un nombre important de réponses a consisté en l'envoi de déclarations par courrier postal, télécopie ou Internet (type "tract" GAB, FNAB, Agri-bio, Biocoop, Confédération Paysanne) et 1400 réponses automatiques (type "cyberacteur") : globalement près de 1600 réponses de type "circulaire" qui concernent l'agriculture biologique, envoyés par des producteurs ou des professionnels mais aussi des consommateurs, adressées au Ministère par mail ou courrier postal.

Le reste est constitué d'une part de réponses sur format libre, relatives à une ou plusieurs questions extraites du questionnaire, et d'autre part de réponses au

questionnaire (papier et mail) complètement ou partiellement renseignées.

Profil des répondants au questionnaire

Les données chiffrées correspondent aux réponses au questionnaire, les répondants ne renseignent pas toutes les rubriques.

Tab.1 - Qui êtes-vous ? (471 répondants)

Un homme	57%
Une femme	43%

La participation des femmes est remarquable, correspond plus à la population militante en général que les actifs engagés dans l'agriculture respectueuse de l'environnement.

Tab.2 - A quel titre êtes vous concerné ? (392 répondants)

- parce que vous êtes un bénéficiaire possible	8%
- parce que vous résidez en zone rurale	20%
- parce que vous répondez pour des raisons professionnelles	10%
- parce que membre d'une association	29%
- parce que vous répondez au nom d'une association	13%
- autre	20%

Ces réponses indiquent une participation assez large des milieux associatifs (42%), à la fois des réseaux de producteurs (a priori concernés par l'environnement et compte tenu des réponses, souvent engagés dans l'agriculture biologique) et des réseaux de protection de l'environnement, mais aussi de réponses faites à titre individuel, des professionnels (10%) et surtout des citoyens concernés par l'environnement, le développement rural (20% parce qu'ils résident en zone rurale) ou l'agriculture en tant que consommateurs (8%) (à la teneur des réponses, en tant que consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique).

Tab.3 - Répartition géographique des réponses

ALSACE	1,5%
AQUITAINE	2,5%
AUVERGNE	0,8%
BASSE-NORMANDIE	1,2%

BOURGOGNE	1,1%
BRETAGNE	9,8%
CENTRE	0,7%
CHAMPAGNE-ARDENNE	0,4%
FRANCHE-COMTE	1,2%
HAUTE-NORMANDIE	6,1%
ILE-DE-FRANCE	6,5%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	4,2%
LIMOUSIN	0,8%
LORRAINE	14,2%
MIDI-PYRÉNÉES	8,4%
NORD-PAS-DE-CALAIS	1,3%
PAYS-DE-LA-LOIRE	13,4%
PICARDIE	0,8%
POITOU-CHARENTE	1,1%
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	2,1%
RHÔNE-ALPES	21,9%

Sur la base des répondants aux questionnaires mais aussi sur le décompte des courriers sur format libre, dans la mesure où l'origine géographique était renseignée, soit un total de 848 répondants ou participants à la consultation publique, par courrier postal, télécopie ou Internet.

Les réponses montrent une relative faible participation de l'Île de France (6,5% de participation pour 20% de la population française).

En revanche quelques régions ont particulièrement été actives (celles en caractère gras dans le tableau 3) : des grandes régions agricoles (Pays de Loire, Bretagne et Midi-Pyrénées, Lorraine, Rhône-Alpes), des régions qui montrent l'importance de la question de l'environnement et du développement rural (Lorraine, Pays de Loire, Rhône-Alpes). La prééminence de la région Rhône-Alpes montre en outre la vivacité de ses réseaux associatifs de l'environnement ou d'agriculture biologique.

3. L'analyse qualitative de réponses

Les réponses aux questions quantitatives sont basées sur les 471 questionnaires internet et papier réceptionnés au 15 septembre 2006, toutes les questions n'ayant pas des réponses.

La synthèse qualitative reprend les commentaires fournis dans les questionnaires internet, les contributions via des tracts ou des documents circulaires, ainsi que les courriers adressés par poste ou fax.

Question 1 : Etes-vous d'accord avec l'état des lieux présenté dans le document de consultation ?

Tab. 4 - Question 1

oui	106	51%
non	19	9%
autre	81	39%

De façon synthétique, on constate une relative satisfaction sur l'état des lieux qui présente la plupart des enjeux environnementaux même si sa lecture demeure technique et réservée aux experts.

Le propos le plus courant est proche de celui-ci :

"Oui, assez d'accord avec l'état des lieux. L'état des lieux signale bien, entre autres, la pollution des eaux par les nitrates et les pesticides, la diminution de la biodiversité en France et le retard de la France en matière de développement de l'agriculture biologique."

Le plus souvent les remarques reposent sur une analyse plutôt radicale qui tend à opposer l'Agriculture Biologique perçue que une "solution idéale" face à l'agriculture des grandes exploitations définie comme "hyperintensive" et "hyperpolluante", citée comme sources de tous les maux environnementaux. Et alors dans cette approche radicale, l'état des lieux "semble être plutôt en-deça de la réalité".

D'autres remarques plaident néanmoins pour un état des lieux plus détaillé :

- L'état des lieux devrait comparer le montant annuel des aides publiques (françaises et européennes) aux grandes exploitations agricoles (hypermécanisées et hyper polluantes) au montant pour une agriculture respectueuse de la vie.
- L'état des lieux socio-économique est trop partiel car il se réfère aux indicateurs du chômage et du PIB. Or ces données ne sont pas représentatives ni des

conditions de travail, ni du degré de précarité des emplois et des situations professionnelles en général, ni encore de la distribution des richesses générées par les secteurs d'activités...

Une information plus poussée aurait pu être consacrée au développement des énergies renouvelables et à l'analyse de l'artificialisation des milieux et de la consommation des ressources naturelles.

Question 2 : La stratégie retenue vous semble-t-elle susceptible de répondre aux enjeux environnementaux identifiés ?

Tab. 5 - Question 2

oui	43	21%
non	39	19%
autre	123	60%

Les réponses montrent une forte focalisation du public sur la problématique de la qualité des eaux polluées par les nitrates et les pesticides. Aussi l'accent mis sur l'agriculture biologique, identifiée comme "solution idéale", est jugé comme beaucoup trop faible.

Il est toutefois souvent apprécié que l'axe 2, spécifiquement environnemental, soit aussi important, avec néanmoins une crainte souvent exprimée que l'axe 1, dont l'objectif est économique, favorise a contrario les pratiques agricoles "polluantes".

Des craintes sont aussi exprimées sur l'aptitude des décideurs régionaux ou locaux à avoir une effective stratégie environnementale et succombe aux "lobbies" de l'agriculture dominante. Toutefois, il y a également l'expression d'un satisfecit sur la prise en compte du territoire au niveau global dans la mise en oeuvre, à la condition que les moyens humains et financiers suivent pour la mise en oeuvre.

Le fait de favoriser l'installation des jeunes est souvent souligné comme prioritaire mais avec une crainte exprimée sur la mise en oeuvre de la politique d'installation des jeunes notamment sur les modalités d'attribution des terres qui devrait notamment, pour de nombreux répondants à la consultation, être réservées aux jeunes et aux porteurs de projets répondant mieux aux enjeux environnementaux.

Il apparaît aussi un doute sur la suffisance de l'enveloppe budgétaire face aux enjeux :

"Les moyens financiers ne sont pas à la hauteur des enjeux même si 57% des sommes sont en direction de l'environnement au sens large."

Question 3 : Quelles actions vous semblent pertinentes ou améliorables pour prendre en compte la problématique environnementale ?

La réponse la plus souvent donnée concerne les mesures d'aides pouvant bénéficier à l'agriculture biologique :

"J'apprécie particulièrement les mesures 132 et 133, 123, 125, et la dernière (qui ne porte pas de numéro !)"

"Je ne comprends pas que la promotion de l'agriculture biologique qui seule rendra pérenne la vie en secteur rural, ne soit pas du ressort de l'Etat et soit laissé à l'appréciation des régions"

"Subventionner la production bio, plafonner les subventions par exploitation pour limiter celles des grandes exploitations"

De façon générale, les réponses expriment le souhait de rendre plus écologiques les mesures visant à l'amélioration de la productivité.

Question 4 : Quelles actions vous semblent pertinentes pour améliorer la qualité de l'environnement et la gestion de l'espace ?

Tab. 6 - Question 4

oui	43	27%
non	22	14%
autre	94	59%

En général, l'avis sur les mesures de l'axe 2 et 3 montre qu'elles sont perçues comme positives:

"Le système proposé pour améliorer la qualité de l'environnement et la gestion de l'espace montre des ambitions importantes en la matière, ce qui est un point notable et positif."

"Les mesures 211 et 212 sont nécessaires au développement équilibré des régions."

"La pertinence du système fondé sur la mise en oeuvre de mesures ciblées et de mesures générales ne sera assurée qu'à condition que les associations de protection de la nature et de l'environnement soient associées à chacune des étapes de décision"

"En ce qui concerne les mesures 322 et 323, il faudrait préciser qu'il faut utiliser des matériaux sains et suivre des études préalables bioclimatiques pour la réhabilitation et la rénovation des bâtiments."

Le discours séparant radicalement l'agriculture bio et les autres modes de production, s'exprime encore de façon marquée et laisse penser à une appréciation négative sur les actions ; mais finalement, il exprime surtout le regret que l'agriculture conventionnelle puisse bénéficier d'aides :

"NON, tant que la volonté affichée ne sera pas de financer exclusivement des exploitations déjà en agriculture biologique, ou en reconversion."

Question 5 : Quelles actions vous semblent pertinentes pour diversifier l'économie rurale et améliorer la qualité de la vie ?

Tab. 7 - Question 5

oui	69	37%
non	14	7%
autre	106	56%

Le principe que le FEADER puisse bénéficier à des activités non agricoles est plutôt bien perçu, mais avec quelques réserves sur l'efficacité des mesures :

"Pour autant qu'elle soit dotée en crédits, retenue régionalement et correctement sollicitée localement, la mesure 323 est effectivement susceptible d'avoir un impact positif."

"La protection des paysages (mesure 323) et le développement des villages (322) renvoient au problème de l'urbanisme rural. Pour une "campagne multifonctions" (mesures 322 et 341) qui permettrait sur place la production et la consommation, la culture et la détente, il serait nécessaire de créer des emplois en développant l'agri." "Un dispositif concerté pour l'accueil d'actifs en milieu rural permettrait d'assurer la pérennité des entreprises existantes."

"Oui pour recréer des vies de villages avec des services de proximité, des transports organisés, des animations etc...."

L'agriculture biologique est là encore citée comme une solution pour la diversification puisque "les actions de diversification existent déjà dans la plupart des exploitations biologiques avec des résultats bénéfiques."

Question 6 : L'approche LEADER vous semble-t-elle susceptible d'avoir un impact positif sur la gestion des problèmes environnementaux ?

Tab. 8 - Question 6

oui	60	32%
non	15	8%
autre	103	54%

Globalement, selon les différents propos, l'approche Leader plaît :

"L'approche leader est a developper et à soutenir beaucoup plus".

Il apparaît toutefois un questionnement sur l'impact environnemental de l'approche Leader :

"L'approche LEADER a un effet sur la dynamique territorial mais l'impact sur l'environnement dépend uniquement de la problématique du projet..."

"L'approche Leader est presque exclusivement d'ordre économique"

"Les critères pour bénéficier des programmes LEADER *[devraient]* répondre aux trois piliers du développement durable : l'économique, l'environnemental et le social."

Le fait que le PDRH vise à mieux intégrer les dimensions développement agricole et sylvicole, protection de l'environnement et développement des territoires est bien perçu. Mais pour qu'il y ait plus de projets relevant de l'axe 1 et surtout de l'axe 2, il est souligné dans les propos, qu'il fallait que la "participation soit encouragée" des agriculteurs, sylviculteurs "comme des associations de protection de la nature et de l'environnement".

Une mise en question transparaît quant à la gouvernance :

"A force de rajouter des groupes, des structures, des entités on finit par ne plus savoir qui fait quoi..." "Il y aura gouvernance locale et protection de l'environnement lorsque la participation des habitants sera réellement mise en place."

Et il est également souhaité une promotion pour que des actions Leader soient montées en faveur de l'agriculture biologique :

"Des réseaux de fermes biologiques d'expérimentation peuvent être aidés et profiter à tous en trouvant des solutions pour réduire l'impact global de l'agriculture française sur l'environnement."

Question 7 : Pensez vous que ces priorités correspondent aux problèmes locaux d'environnement que vous rencontrez ?

Tab. 9 - Question 7

oui	18	19%
non	15	16%
autre	61	65%

Les réponses soulignent surtout les manques d'initiatives de certaines régions, et surtout le fait que l'agriculture biologique ne soit pas assez soutenue :

"La volonté de mettre l'agriculture biologique comme enjeu prioritaire me satisfait. Par contre je m'étonne que toutes les régions ne le prévoient pas."

"L'inscription des mesures 'conversion' et 'maintien' sur l'ensemble d'un territoire régional est indispensable."

Question n°8 : Selon vous, quels effets sur l'environnement peut avoir le projet de programme de développement rural pour l'hexagone (PDRH) ?

Tab. 10 - Question 8

- la qualité de l'eau	45	41%
- la biodiversité	58	52%
- la qualité du sol	39	35%
- la qualité des produits agricoles	45	41%
- la qualité de la vie en milieu rural	54	49%

111 répondants - réponses multiples

L'idée développée de façon récurrente dans la plupart des réponses est que les différentes mesures ont des effets sans doute positifs, mais certainement trop faibles pour "contrecarrer les effets négatifs de l'agriculture conventionnelle" largement aidée par ailleurs (pilier 1) :

"Dans le cadre des mesures 132 et 133 'développement d'une agriculture favorable à l'environnement' nous renouvelons notre demande de soutien à l'agriculture biologique et aux systèmes de production intégrée."

"Trop de fonds sont alloués à des mesures qui auront peu d'impact sur l'environnement."

"Construire une campagne durable oblige à une action agricole réfléchie et constructive sur l'ensemble du territoire et non pas des actions ponctuelles qui

ne servent qu'à limiter les dégâts (qualité de l'eau et biodiversité - Natura 2000)."

"Le bien-être et la protection des animaux dans les élevages étant absents du programme proposé par la France (mise à part sur la conditionnalité de certaines aides de toute façon imposées par l'Union européenne)".

Question 9 : contribution libre

Quelques propos "libres" donnent la tonalité de plusieurs réponses plutôt politiquement "engagées" mais aussi quelques réponses très étayées dans l'analyse, que l'on peu qualifier de plus technique ou scientifique.

La teneur général des propos peut être résumé par ce propos général :

"Ce PDRH nous semble manquer très cruellement d'ambition par rapport à l'urgence et à la gravité des problèmes environnementaux actuels mais surtout à venir."

Les propos sont toutefois très engagés en faveur de l'agriculture biologique et si de nombreuses réponses étaient des "copiés-collés" d'une circulaire, certaines sont très originales et montrent la créativité des participants à la consultation publique :

"Autrefois nos professeurs d'histoire nous disaient que "labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France", aujourd'hui, je pense que les deux mesures "conversion" et "maintien" [de l'agriculture biologique *ndr*] sont les deux mamelles de la santé publique et du tourisme dans nos belles montagnes".

4. Texte de la consultation publique mise en ligne

Pourquoi une consultation du public ?

La France élabore pour la période 2007-2013 sa [programmation de développement rural](#) en conformité avec la réglementation européenne. **Six programmes de développement rural sont en cours d'élaboration** : un pour l'hexagone (métropole hors Corse), un pour la Corse et un pour chaque département d'outre-mer. Ces projets doivent contribuer à la mise en valeur économique, sociale et environnementale des territoires ruraux.

Une consultation du public est ouverte du 1er août au 15 septembre 2006 sur les effets sur l'environnement du projet de programme de développement rural pour l'hexagone (PDRH).

Les programmes de la Corse et des départements d'outre-mer feront l'objet d'une consultation spécifique.

Cette consultation est organisée par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche en application de la [directive 2001/42/CE](#) relative à l'évaluation de certains plans et programmes sur l'environnement.

Pourquoi en période estivale ?

Afin de favoriser une très large consultation publique sur l'impact environnemental de la programmation 2007-2013 du développement rural et de permettre à ceux qui n'auraient pas pu répondre au questionnaire proposé pendant la période estivale de le faire, cette consultation est prolongée jusqu'au 15 Septembre.

Le choix de la période de consultation est directement lié à l'état d'avancement de l'élaboration de la programmation française et aux échéances de transmission du programme à la Commission Européenne. Le cadre communautaire n'étant stabilisé que depuis le printemps, les choix nationaux, élaborés dans le cadre d'un large partenariat avec les élus locaux, la société civile et les organisations socio-professionnelles, se sont dessinés en juillet. De même, afin de permettre une transition optimale avec la programmation actuelle et en particulier d'éviter toute rupture de paiements, la transmission du PDRH à Bruxelles doit intervenir fin septembre de façon à obtenir une validation de la programmation française par la Commission européenne début 2007.

C'est la raison pour laquelle la consultation publique a été programmée en août, avec un prolongement jusqu'au 15 Septembre.

Comment ?

Le [document de consultation](#) (PDF - 1,41 Mo) présente en détail le programme de développement rural hexagonal et son contexte. Il comporte huit questions auxquelles il vous est proposé de répondre :

Les réponses devront être envoyées au plus tard le 15 septembre 2006 à minuit.

Elles devront être adressées au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

via la boîte aux lettres électronique :

Dans ce cas merci de [télécharger le fichier .txt](#) qui contient le questionnaire et de faire un copier/coller de ce questionnaire dans le corps de votre mail que vous complèterez.

Ci-dessous l'adresse de la boîte aux lettres électronique :

consult-pdrh.dgfar@agriculture.gouv.fr

par voie postale, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Direction générale de la forêt et des affaires rurales
Mission Europe et régions « Enquête PDRH »
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
télécopie : 01.49.55.80.13

Les réponses pourront mentionner le nom et les coordonnées de leurs auteurs.

Les personnes ne souhaitant pas voir leur contribution ou leur nom publié devront le mentionner explicitement en tête de leur courrier.

Les réponses parvenues dans les délais seront conservées au ministère de l'Agriculture et de la Pêche pendant 1 an à compter de la date de clôture de la consultation. Elles y seront consultables sur demande.

Et après ?

Quinze jours après la date de clôture de la consultation, une présentation synthétique des réponses sera mise en ligne sur le site du ministère. Cette présentation synthétique pourra mentionner les noms et les qualités des auteurs de chaque réponse.

Le rapport sur les incidences environnementales du programme, élaboré par le ministère de l'Écologie et du Développement durable, sera mis en ligne.

En septembre 2006, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche finalisera le programme de développement rural hexagonal au regard des conclusions de la consultation publique et du rapport d'évaluation. Le document finalisé sera consultable sur le site internet du ministère.

Le programme de développement rural hexagonal sera soumis à la Commission européenne début octobre 2006.

La programmation de développement rural

L'Union Européenne a mis en œuvre, à côté de la politique agricole commune en faveur des marchés (ou 1er pilier de la PAC), une politique de développement des territoires ruraux. Cette politique vise à accompagner les mutations de l'espace rural. Le développement rural est une approche globale et coordonnée des territoires ruraux dans leurs diverses composantes : sociale, économique, environnementale.

Il a pour objet de mieux tirer parti des complémentarités entre villes et campagnes et de valoriser les ressources spécifiques des territoires ruraux.

La première programmation de développement rural (2000/2006) a permis de soutenir de nombreux projets pour un montant avoisinant les 12,3 milliards d'euros dont 6,9 de crédits européens dans l'ensemble du pays.

La programmation 2007-2013 constitue la 2^{de} programmation de développement rural soutenue par l'Union Européenne (après 2000-2006). Cette programmation sera financée par un nouvel outil, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural ou FEADER.

Un [nouveau règlement de développement rural](#) (PDF - 226 Ko) fixe le cadre de la programmation 2007-2013. Trois objectifs (ou axes) ont été retenus :

- l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole (axe 1) ;
- l'amélioration de l'environnement et la gestion de l'espace (axe 2) ;
- la diversification de l'économie rurale et la qualité de la vie (axe 3).

Pour chaque objectif, le règlement de développement rural arrête les actions (ou mesures) dont le co-financement sera assuré par le FEADER. Les Etats membres de l'Union Européenne choisissent, pour chaque programme de développement rural, les mesures qui leur semblent les plus appropriées à leur situation.

Le règlement communautaire fait, en outre, obligation aux Etats membres de mettre en œuvre une partie de leur programmation via l'approche ascendante [LEADER](#) (PDF - 57,2 Ko) (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale), méthode de mise en œuvre participative associant partenaires privés et publics (on parle alors d'« axe 4 »).

Les 3 étapes de programmation

La programmation 2007-2013 de développement rural s'articule autour de 3 documents :

1) [Les orientations stratégiques communautaires](#) (PDF - 170 Ko), qui précisent les lignes de force communes à l'ensemble des Etats membres. Ces orientations stratégiques communautaires insistent sur le respect des [stratégies de Lisbonne](#) (PDF - 84,2 Ko) et de [Göteborg](#) (PDF - 98,4 Ko), c'est-à-dire sur le développement d'une économie basée sur la connaissance et l'innovation et respectueuse des principes de développement durable. Le développement durable consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ;

2) [Le plan stratégique national](#) (PDF - 1,57 Mo) de l'Etat membre. La stratégie nationale de développement rural transpose les orientations stratégiques communautaires dans le contexte national ; elle est commune à l'ensemble de la programmation d'un Etat.

Elaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels, professionnels et associatifs du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le plan stratégique national français a fixé trois objectifs à la programmation 2007-2013 de développement rural :

- économique : pour la compétitivité et l'emploi dans tous les secteurs ;
- humain : un développement pour et avec les populations et acteurs locaux ;
- environnemental et territorial : pour une gestion durable du patrimoine rural, qui intègre les particularités des territoires ;

3) Les programmes de développement rural. Une fois élaboré le cadre stratégique national, il reste à choisir parmi les mesures ouvertes par le règlement de développement rural celles qui seront retenues et à concevoir les dispositifs d'aides dans leurs détails : nature de l'aide, public éligible, etc. C'est-à-dire ce qui sera proposé aux acteurs du développement rural. C'est l'ensemble de ces dispositifs et les crédits qui leur sont affectés qui constituent le programme de développement rural pour un territoire donné.

La France élabore pour la période 2007-2013 six programmes de développement rural : un pour l'hexagone (métropole hors Corse) appelé programme de développement rural hexagonal (PDRH), un pour la Corse et un pour chaque département d'outre-mer. Ces projets doivent contribuer à la mise en valeur économique, sociale et environnementale des territoires ruraux.